

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2020

Compte-rendu affiché

Le 16 octobre 2020

Sur convocation adressée le 08 octobre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle Beauregard de Cherré, sous la présidence de Monsieur Jannick NIEL, Maire, le lundi 12 octobre 2020 à 19h30.

Etaient Présents : Jannick NIEL, Catherine BOSSY, Régis BREBION, Anne-Marie LE MAP, Thierry BERAU, Christine CORMIER, Jean-Claude SENÉ, Anne-Marie LETOURNEUX, Jean-Claude LEVASSEUR, Michel BLOT, Jean-Luc CIROUX, Brigitte LEVASSEUR, Laurence NICOLAS, Philippe TOURNAT, Sylvie MALLET, Gérard POMMIER, Stéphanie LOMBARD, Christine BEZAULT, Jean-Yves RENARD, Virginie RENARD, Benjamin GUÉRANGER, Denis KACZMAREK, Rachel JOUSSE, Séverine HERVET.

Etaient excusés : Philippe LEROUX, David BONAMY, Karine FOUQUET qui donne procuration à Christine CORMIER.

Secrétaire de Séance : Régis BREBION

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1- COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION- *Information au Conseil Municipal*

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation.

2- ENFANCE

a. Restaurants scolaires, TAP et garderies périscolaires : mise en place du permis à points

Les équipes encadrantes constatent une recrudescence d'impolitesse, de gâchis, sur le temps d'accueil périscolaire ou sur la pause méridienne.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité par 14 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention, d'autoriser la mise en place d'un permis à points sur la pause méridienne, les accueils du matin et du soir et les TAP, à compter du 1^{er} novembre 2020.

b. Garderie périscolaire de Cherré : Mise en place d'un petit déjeuner

Le Conseil Municipal décide la mise en place du petit déjeuner à la garderie périscolaire de Cherré, pour les enfants accueillis à la garderie de Cherré avant 8h15, selon les conditions citées :

- Une boisson chocolatée chaude ou froide,
- Une tartine de pain frais, avec du beurre ou de la confiture.

c. Garderie périscolaire de Cherré : Tarifs à compter du 1^{er} Novembre 2020

Le Conseil Municipal fixe les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2020 :

HORAIRES	Tarifs	
7 h 15 / 8 h 45	1,75 €	avec le petit déjeuner
8 h 00 / 8 h 45	1,00 €	
8 h 15 / 8 h 45	0,50 €	
15 h 45 / 16 h 30	0,50 €	
15 h 45 / 17 h 15	1,00 €	
15 h 45 / 18 h 30	1,60 €	

d. Modification des règlements des services : Garderie périscolaire de Cherré

Après avoir pris connaissance du règlement de la garderie périscolaire de Cherré, le Conseil Municipal valide les modifications proposées.

e. **Modification des règlements des services : Garderie périscolaire de Cherreau**

Après avoir pris connaissance du règlement de la garderie périscolaire de Cherreau, le Conseil Municipal valide les modifications proposées.

f. **Modification des règlements des services : Temps d'Activités Périscolaires de Cherreau**

Après avoir pris connaissance du règlement des Temps d'Activités Périscolaires de Cherreau, le Conseil Municipal valide les modifications proposées.

g. **Modification des règlements des services : Restaurant scolaire de Cherré et Cherreau**

Après avoir pris connaissance du règlement des restaurants scolaires de Cherré et de Cherreau, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les modifications proposées.

3- MAISON DES ASSOCIATIONS

a. **Modification du règlement : modification des conditions de locations**

Le Conseil Municipal décide pour la Maison des Associations de modifier le règlement pour uniformiser les conditions d'utilisation avec les autres salles communales, de fixer les conditions d'utilisation de la cuisine : interdiction d'y confectionner des repas, possibilité de réchauffer et maintenir au chaud des plats déjà confectionnés et de fixer les conditions de nettoyage des sanitaires.

b. **Tarifs à compter du 15 octobre 2020**

Le Conseil Municipal valide les tarifs de la Maison des Associations à compter du 15 octobre 2020, comme suit :

SALLES	1 journée	1/2 journée en semaine uniquement	2 jours
Salle 2 et cuisine	120,00 €	60,00 €	180,00 €
<i>Forfait nettoyage</i>	<i>20,00 €</i>	<i>20,00 €</i>	<i>20,00 €</i>
Salles 2 et 3 et Cuisine	240,00 €	120,00 €	360,00 €
<i>Nettoyage</i>	<i>40,00 €</i>	<i>40,00 €</i>	<i>40,00 €</i>
Salle 3 pour réunion, conférence, séminaire et exposition	130,00 €	65,00 €	195,00 €
<i>Nettoyage</i>	<i>20,00 €</i>	<i>20,00 €</i>	<i>20,00 €</i>
<i>Nota : le nettoyage est imposé sauf pour les associations</i>			

Forfait Nettoyage si locaux rendus avec salissures anormales	17,50 € de l'heure
RÉDUCTIONS	
<i>Habitant de Cherré-Au</i>	-50%
<i>Associations de Cherré-Au</i>	
salle de réunion	
1ère location	Gratuite
2ème location	
3ème location	75%
4ème location	
5ème location	50%
6ème location	
<i>Cession de recrutement, formation et reconversion sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise</i>	Gratuite
<i>Comités, Entreprises de Cherré-Au</i>	-50%
<i>Comités, Entreprises et associations extérieures</i>	-30%

Ces réductions s'appliquent en fonction du nombre de fois où une association loue la Salle Beauregard, la Maison des Associations ou la salle polyvalente de Cherreau

4- FINANCES

a. Tarifs 2021

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Cimetière (maintien des tarifs 2020)

	Tarifs 2021
Concession, columbarium, caverne 30 ans	180,00 €
Concession, columbarium, caverne 50 ans	295,00 €
Concession enfant jusqu'à 6 ans - 30 ans	Gratuit
Concession enfant jusqu'à 6 ans - 50 ans	150,00 €
Renouvellement toute concession enfant	150,00 €

Droit de place (maintien des tarifs 2020)

	Tarifs 2021
Emplacement permanent	3,10 €
Forfait trimestriel	37,00 €
Emplacement occasionnel	5,50 €

Cartes postales (maintien des tarifs 2020)

	Tarif 2021
L'unité	0,35 €

Chenil (maintien des tarifs 2020)

	Tarifs 2021
Forfait Journée : pour tout accueil entre 9 heures et 20 heures	20,00 €
Forfait Nuit : pour tout accueil entre 20 heures et 9 heures	25,00 €

Tout forfait commencé est dû.

Lecture de puce d'identification des animaux (maintien du tarif 2020)

	Tarifs 2021
Lecture	15,00 €

Marché de Noël (maintien des tarifs 2020)

	Assos et commerçants Cherré-Au		Assos extérieures Cherré-Au Particuliers		Commerçants extérieurs Cherré-Au	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Tarifs 2021	Gratuit	Gratuit	20,00 €	30,00 €	25,00 €	35,00 €

Participation à l'Assainissement collectif (maintien des tarifs 2020)

	Tarif
2021	1 000,00 €

Taxe d'aménagement territoire de Cherré-Au. (maintien du taux 2020)

	Taux
2021	3 %

Location de matériel (maintien des tarifs 2020)

Tarifs 2021 – Par jour de location	
Table	1,55 €
Chaise	0,50 €
Stand (entreprises et habitants de Cherré-Au)	11,00 €
Urnes électorales et isoaloirs	Gratuit
Socles	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit

Mise à disposition de matériel et de personnel (maintien des tarifs 2020)

	Tarifs 2021
Location de matériel / l'heure	45,00 €
Mise à disposition du personnel / heure	23,00 €

Garderie périscolaire de Cherré (maintien des tarifs fixés à compter du 1^{er} novembre 2020)

7 h 15 / 8 h 45	1,75 €	avec le petit déjeuner
8 h 00 / 8 h 45	1,00 €	
8 h 15 / 8 h 45	0,50 €	
15 h 45 / 16 h 30	0,50 €	
15 h 45 / 17 h 15	1,00 €	
15 h 45 / 18 h 30	1,60 €	

Garderie périscolaire de Cherreau (maintien des tarifs 2020)

Tarifs 2021	
Matin 7h15 - 9h (avec petit-déjeuner)	2,00 €
Matin 8h - 9h (avec petit-déjeuner)	1,25 €
Matin 8h30 - 9 h	0,50 €
TAP 15h45 à 16h30	0,50 €
Après-midi (TAP compris) 15h45 - 17h15	1,00 €
Après-midi (TAP compris) 15h45 - 18h15	1,60 €

Restaurants scolaires

Tarifs 2021	CHERRÉ	CHERREAU
Repas élève	3,55 €	
Repas fourni par la famille	1,55 €	
Repas du personnel (avantage en nature)	Tarif fixé par décret	
Repas personne extérieure au service / adulte	6,25 €	

Location Salle Beauregard

	1 journée	1/2 journée uniquement la semaine	2 jours
SALLES			
Grande Salle pour 200 personnes	325,00 €	162,50 €	487,50 €
<i>Nettoyage Hall + Sanitaires (balayage de la Grande Salle et lavage de la cuisine à la charge du locataire)</i>	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Cuisine	62,00 €	31,00 €	93,00 €
Petites salles 1 et 2 simultanément pour 80 pers	170,00 €	85,00 €	255,00 €
<i>Nettoyage PS 1 + 2 + sanitaires + bar + arrière bar</i>	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Petite salle 2 / 50 pers ou petite salle 1	122,00 €	61,00 €	183,00 €
<i>Nettoyage Petite Salle 1 ou 2 + Sanitaire</i>	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Bar (cuisine aménagée)	36,00 €	18,00 €	54,00 €
Salle de réunion (étage)	74,00 €	37,00 €	111,00 €
<i>Nettoyage Salle de réunion</i>	16,00 €	16,00 €	16,00 €
<i>Nota : le nettoyage est imposé sauf pour les associations</i>			

AUTRES TARIFS	
Salle de réunion Associations extérieures forfait annuel	100,00 €
Grande salle - Associations extérieures - forfait annuel	100,00 €
Galette des Rois pour les Associations de Cherré-Au	Gratuit
Œuvres caritatives	Gratuite
Sono	Gratuite
Formation professionnelle - Tarif de base	50% du tarif de base
Cession de recrutement, formation et reconversion sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise	Gratuit
VAISSELLE	
Equipement supplémentaire (table ou chaise) par personne au dessus de 200 personnes pour les repas uniquement	1,65 €
Couvert complet rendu sale	1,80 €
1/2 couvert rendu sale	0,90 €
Coupe ou verre	0,25 €
Forfait Nettoyage si locaux rendus avec salissures anormales	17,50 € de l'heure
RÉDUCTIONS	
<i>Particuliers de Cherré-Au</i>	50%
<i>Associations de Cherré-Au :</i>	
salle de réunion (étage)	Gratuite
1ère location	Gratuite
2ème location	
3ème location	-75%
4ème location	
5ème location	-50%
6ème location	
<i>Comités et Entreprises de Cherré-Au</i>	-50%
<i>Comités, Entreprises et Associations extérieures</i>	-30%

Ces réductions s'appliquent en fonction du nombre de fois où une association loue la salle Beauregard, la Maison des Associations ou la salle des fêtes de Cherreau

Salle des fêtes de Cherreau

	Hors commune	Habitants de Cherré-Au
Petite salle (30 personnes)		
Journée	100,00 €	50,00 €
2 jours	130,00 €	65,00 €
Demi-journée - Séminaire - Conférence (en semaine uniquement)	70,00 €	35,00 €
Grande Salle (150 personnes)		
Journée	240,00 €	120,00 €
2 jours	320,00 €	160,00 €
Demi-journée (en semaine uniquement)	150,00 €	75,00 €
Vaisselle		
Couvert complet pour une personne	1,00 € le couvert complet	0,50 € le couvert complet
Verre	0,15 le verre	
Caution		
Location salle	320,00 €	
Location vaisselle	100,00 €	
Perte, casse ou détérioration		
Verre, tasse, soucoupe	1,60 €	
Assiette	3,10 €	
Couvert complet pour une personne	1,00 €	
Ménage non effectué ou insuffisant	Forfait 50,00 €	
Cession de recrutement, formation et reconversion sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise	Gratuite	
<i>Associations de Cherré-Au</i>		
salle de réunion		
1ère location	Gratuite	
2ème location		
3ème location	-75%	
4ème location		
5ème location	-50%	
6ème location	-50%	
Comités, Entreprises de Cherré-Au	-50%	
Comités, Entreprises et associations extérieures	-30%	
Ces réductions s'appliquent en fonction du nombre de fois où une association loue la Salle Beauregard, la Maison des Associations ou la salle polyvalente de Cherreau		

Maison des Associations (maintien des tarifs votés à compter du 15 octobre 2020)

SALLES	1 journée	1/2 journée en semaine uniquement	2 jours
Salle 2 et cuisine	120,00 €	60,00 €	180,00 €
Forfait nettoyage	20,00 €	20,00 €	20,00 €

Salles 2 et 3 et Cuisine	240,00 €	120,00 €	360,00 €
<i>Nettoyage</i>	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Salle 3 pour réunion, conférence, séminaire et exposition	130,00 €	65,00 €	195,00 €
<i>Nettoyage</i>	20,00 €	20,00 €	20,00 €
<i>Nota : le nettoyage est imposé sauf pour les associations</i>			

Forfait Nettoyage si locaux rendus avec salissures anormales	17,50 € de l'heure
RÉDUCTIONS	
<i>Habitant de Cherré-Au</i>	-50%
<i>Associations de Cherré-Au</i>	
salle de réunion	Gratuite
1ère location	
2ème location	
3ème location	75%
4ème location	
5ème location	50%
6ème location	
<i>Cession de recrutement, formation et reconversion sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise</i>	Gratuite
<i>Comités, Entreprises de Cherré-Au</i>	-50%
<i>Comités, Entreprises et associations extérieures</i>	-30%
Ces réductions s'appliquent en fonction du nombre de fois où une association loue la Salle Beauregard, la Maison des Associations ou la salle polyvalente de Cherreau	

Surtaxe d'assainissement (maintien des tarifs 2020)

<i>Cherré-Au</i>	Tarif 2021
Particulier - prix / m ³	0,45 €

Surtaxe Eau clients DSP – Territoire de Cherré (maintien des tarifs 2020)

PARTICULIERS	Tarifs 2021
1ère tranche 0 à 50 m ³	1,0133
2ème tranche 51 à 100 m ³	1,0233
3ème tranche 101 à 200 m ³	1,0440
4ème tranche 201 à 1000 m ³	1,0646
5ème tranche au-delà de 1000 m ³	1,0859
GROS CONSOMMATEUR - SOCOPA	Tarifs 2021
1ère tranche 0 à 300 000 m ³	0,8923
2ème tranche 0 à 400 000 m ³	0,8211
3ème tranche 0 à 450 000 m ³	0,7590

Abonnement eau – Territoire de Cherré

Diamètre compteurs	Part Communale Annuelle 2021
<= 15 mm	25,00 €
20 mm	45,00 €

25 mm	60,00 €
30 mm	80,00 €
40 mm	90,00 €
50 mm	120,00 €
> 50 mm	150,00 €

b. Frais de garde des élus

Le Conseil Municipal, liste les pièces justificatives nécessaires aux remboursements des frais de garde des élus.

5- ASSAINISSEMENT

a. RPQS 2019 – DSP Cherré

Le Conseil Municipal approuve le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement de Cherré.

b. Poste de la Pierre : Lancement de la consultation des entreprises

Le Conseil Municipal retient le projet de bassin de surverse pour un volume de 40m³ en PEHD avec une variante béton en option, et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

c. Poste de la Pierre : Lancement de la consultation bureau de contrôle

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études pour la mission de contrôle technique relative aux travaux retenus au poste de la Pierre.

d. Schéma directeur : Avenant

Le Conseil Municipal, approuve l'avenant n° 2 correspondant à une prolongation de délai et l'avenant n° 3 d'un montant de 6 280,00 € HT pour des prestations supplémentaires, et autorise le coordonnateur du groupement à signer lesdits avenants.

6- LOTISSEMENT DE LA FOSSE : Alimentation électrique – Acte de constitution de servitude Enedis

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude entre la commune de Cherré-Au et ENEDIS pour le poste électrique du lotissement La Fosse en l'étude DCBM de Laval.

7- HAUT BUISSON

a. Alimentation électrique : Acte de constitution de servitude Enedis

Le Conseil Municipal 'autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitudes entre la commune de Cherré-Au et ENEDIS pour le poste électrique du domaine du Haut Buisson en l'étude DCBM de Laval.

b. Château : mise en protection : Lancement de la consultation des entreprises

Le Conseil Municipal valide l'Avant Projet Sommaire présenté pour la sécurisation et la remise hors d'eau et hors d'air du Château pour un montant de travaux estimé à 294 481,00 € HT, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises, pour la réalisation des travaux.

c. Château : Maîtrise d'œuvre tranche conditionnelle

Le Conseil Municipal valide la tranche optionnelle de la maîtrise d'œuvre pour les travaux du Château pour un montant de 28 400,00 €.

d. Château : lancement des consultations de SPS et bureau de contrôle

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études pour les missions SPS et contrôle technique relative aux travaux du Château.

8- EAU POTABLE

a. Acquisition de parcelles destinées à la station de traitement et cheminement piéton

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat de la parcelle D n°894 dans les conditions pour un montant total de 3 238,40 € avec la constitution d'un droit de passage d'une surface de 394m² au profit de M BESNARD sur ladite parcelle. Le Conseil Municipal valide également l'achat de la parcelle D n°892 pour un

montant de 20 €. Maître ALIX-CHAPDELAIN, notaire est chargé de représenter la Commune, pour la passation du ou des actes correspondants, dont les frais inhérents seront à la charge de la Commune.

b. Convention de servitudes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à intervenir avec M. BESNARD en tant que propriétaire / exploitant des parcelles D 812, D 888 et D 878 et la convention de servitude à intervenir avec M. BESNARD en tant qu'exploitant des parcelles D 848, D 132 et D 847. Les indemnités d'un montant total de 3 091,54 € seront versées à M. BESNARD au titre de ces deux conventions.

9- PREVOYANCE / SANTE :

a. Convention prévoyance santé à destination des habitants avec AXA

Le Conseil Municipal valide la convention à intervenir avec les assurances AXA relative aux contrats de prévoyance santé à destination des habitants.

b. Convention dépendance à destination des habitants avec AXA

Le Conseil Municipal valide la convention relative la Complémentaire Dépendance à destination des habitants de Cherré-Au.

10- ADMINISTRATION GENERALE – Conditions d'utilisation des tablettes

Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition gratuite d'une tablette et accessoires pour répondre à l'obligation de dématérialisation, pour chaque membre du Conseil Municipal, et valide les tarifs de remplacement de la tablette et de ses accessoires, qui seront appliqués en cas de perte, vol, détérioration, ou non restitution.

11- URBANISME : Convention d'instruction du droit des sols

Le Conseil Municipal accepte la convention à intervenir entre la Commune de Cherré-Au et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour confier l'instruction du droit des sols à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthois.

12- PERSONNEL

a. Poste emploi aidé

Le Conseil Municipal renouvelle le contrat « Parcours Emploi Compétence », à compter du 1^{er} décembre 2020, pour une durée d'un an, à temps complet et sollicite une subvention à hauteur de 40% maximum sur 35 heures hebdomadaires.

b. Création d'un poste

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 01 Décembre 2020, et autorise Monsieur Le Maire à mettre à jour le tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

COMMUNICATIONS

Prochains Conseils Municipaux :

- Lundi 16 Novembre 2020 à 19h30
- Lundi 07 Décembre 2020 à 19h30
- Lundi 11 Janvier 2021 à 19h30

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 22 H 56.**